



Nîmes, le 20 août 2019

Feux de forêt Restons prudents !

Cette année dans le Gard, les feux de forêt ont déjà parcouru plus de 1 000 hectares, le plus lourd bilan, depuis 29 ans, pour notre département. Ces incendies ont provoqué de nombreux dégâts matériels et, surtout, ont causé un décès.

Les légères précipitations de ce début de semaine n'ont pas permis une diminution de la sensibilité des végétaux au risque incendie en forêt. Les forts vents annoncés jusqu'à jeudi inclus vont encore accentuer leur état de sécheresse. De plus, la fin du mois d'août est annoncée chaude, très sèche et ensoleillée.

Aussi, le préfet appelle chacun à la plus grande vigilance. Les consignes restent les suivantes :

- Tout apport de feu (barbecues, incinérations de végétaux, feux d'artifice, lanternes volantes, jets de mégots...) à moins de 200 mètres des forêts ou garrigues est strictement interdit,
- Fumer est également strictement interdit dans les espaces précités,
- L'utilisation d'engins mécaniques équipés de girobroyeur, débroussailleuse ou tronçonneuse, ainsi que des appareils nécessaires aux travaux sur métaux pour la découpe, la soudure ou l'abrasion est, très vivement déconseillée, particulièrement aux heures chaudes de la journée,
- Le bivouac en dehors des lieux aménagés et sécurisés est à proscrire,
- Tout départ de feu doit être signalé en composant le 18 ou le 112.

Des contrôles destinés à assurer le respect de la réglementation sur l'emploi du feu continueront d'être organisés; toute infraction sera sanctionnée.

La vigilance, le bon sens et le civisme de chacun - par l'adoption de comportements responsables - permettront d'éviter les départs de feux.

Plus d'informations sur le site de l'État dans le Gard : <http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-foret/Interdiction-d-emploi-du-feu>